

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de St-Edmond-les-Plaines :

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 22 avril 2024, le règlement 289-2024 – EMPRUNT PONCEAU T40, ROUTE DOUCET, décrétant une dépense de 525 065 \$ et un emprunt de 49 747 \$ pour les travaux de remplacement du ponceau « T40 » situé sur la route Doucet.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 23E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.



M. ALEXANDRE PIGEON
Directeur général et greffier-trésorier